

Paris, le 25 mars 2021

**LE CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE DEMANDE AUX DÉPUTÉS
LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI CLIMAT**

Le Conseil du Commerce de France demande aux députés de supprimer l'article 7 du projet de loi Climat, qui vise à réglementer l'affichage publicitaire dans les vitrines des commerçants car, contrairement aux idées reçues, cette mesure n'aura aucun impact environnemental positif supplémentaire, les commerçants travaillant déjà à réduire leur empreinte environnementale, notamment dans le cadre des obligations de réduction des consommations énergétiques.

De plus, rappelons que cette mesure :

- va bien au-delà des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat qui envisageait uniquement une interdiction des dispositifs numériques installés sur la voie publique ;
- constitue une atteinte disproportionnée au droit de la propriété et à la liberté d'entreprendre des commerçants, comme l'a souligné le Conseil d'État dans son avis sur le projet de loi.

En effet, la vitrine d'un commerce est le premier point de contact d'un commerçant avec ses clients, ce qui lui permet, en mettant en valeur ses produits, de les faire venir dans sa boutique et de se différencier des concurrents.

Dans le contexte économique extrêmement difficile que connaît actuellement le secteur du commerce, le Conseil du Commerce de France demande aux pouvoirs publics de renoncer à accroître une fois encore les contraintes pesant sur les commerçants.

« Personne n'imagine demain se voir imposer la couleur de ses rideaux aux fenêtres ! C'est pourtant bien ainsi que les commerçants vivent la volonté des pouvoirs publics de régenter l'affichage publicitaire à l'intérieur même de leur magasin ! » selon William Koeberlé, Président du Conseil du Commerce de France

Contact presse :

Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

***A propos du Conseil du Commerce de France :** Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles. Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerce proximité, centres commerciaux, e-commerce. Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,6 millions de personnes. Le CdCF est présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé.

Conseil du Commerce de France

76-78 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris - Tel : 01 40 15 03 03

www.cdcf.com – Twitter : @CdCFCommerce – Facebook : @conseilducommercedefrance

Le Conseil du Commerce de France est membre du Medef et d'EuroCommerce